

CHAUFFEUR·EUSE RIPEUR



DESCRIPTIF MÉTIER

Le chauffeur·euse ripeur est chargé·e de la conduite des véhicules servant à l'enlèvement des déchets ménagers sur la voie publique et à leur acheminement vers un centre de tri, d'enfouissement, d'incinération ou de compactage. Il·elle travaille en équipe avec un à deux ripeur·euse·s chargé·e·s du vidage des conteneurs dans la benne du véhicule.



QUELLES MISSIONS ?

- Conduire le véhicule de collecte des déchets selon le plan de tournée défini.
- Assurer les manœuvres et le vidage de la benne sur les sites de traitement des déchets.
- Signaler les éventuels dépôts sauvages et toute autre anomalie liée à la collecte.
- Assurer un contrôle de maintenance préventive avant et après tournée du véhicule de collecte.
- Réaliser le lavage et la vérification du fonctionnement de la benne.
- Intervenir ponctuellement, en fonction des besoins, sur les sites de collecte en tant qu'agent de déchetterie.
- Utiliser des machines spécifiques : Packmat, grue, etc.



QUEL EST LE PROFIL RECHERCHÉ ?

- > Diplômes et formations requis :
- Diplôme de niveau III (CAP/BEP) en propreté urbaine, Permis B, C et FIMO



QUELLES SONT LES QUALITÉS REQUISÉES ?

Esprit d'équipe, organisation, ponctualité, sens de l'observation, réactivité, vigilance, adaptabilité, bonne condition physique, sens du contact.



QUELLES COMPÉTENCES ?

Appliquer les méthodes d'écoconduite de véhicules, gérer des manœuvres délicates, pratiquer la mécanique de premier niveau, lire un plan, utiliser les systèmes de géolocalisation, conduire des engins de chantier, rendre compte de son activité.



OÙ EXERCER ?

Les chauffeur·euse·s ripeurs sont employé·e·s par les établissements publics de coopération intercommunale telles que les syndicats intercommunaux, communautés de communes, communautés d'agglomération, etc.



QUELLES SONT LES CONDITIONS D'ACCÈS ?

Recrutement direct sans concours, concours d'adjoint technique principal de 2ème classe.